**Campagne de ré-accréditation 2025-2026 de CMI   
Calendrier**

**La ré-accréditation, qui intervient au bout de cinq années, est basée sur une autoévaluation de la formation et la rédaction d’un plan d’action par l’ensemble des acteurs locaux. Le processus inclut une visite sur site, qui ne sera engagée qu’après la transmission du dossier complet au réseau FIGURE. Ce dossier est constitué de :**

1. **Document de présentation du CMI selon la trame jointe dans le fichier « PrésentationCMIreac.docx »**
2. **Maquette du CMI selon le format du fichier « Maquette\_CMI 2025-2026.xlsx »**
3. **Effectifs du CMI selon le format du fichier « Effectifs CMI et support 2025-2026.xlsx »**
4. **L’autoévaluation et le plan d’action selon le format du fichier « AutoévaluationPlanActions 2025-2026.xlsx ». Les éléments probants de l’autoévaluation sont à fournir au maximum sous forme de liens. Le cas échéant, fournir un seul lien vers lequel l’ensemble des éléments probants est téléchargeable par les experts et facilement identifiables.**
5. **Lettre du président de l’université demandant la réaccréditation de l’université pour délivrer le CMI**
6. **Lettres d’accompagnement des laboratoires d’appui et des entreprises**

**Pour respecter le calendrier ci-dessous qui permettra aux CMI réaccrédités d’apparaître sous Parcoursup dès janvier 2026, la transmission du dossier complet doit intervenir impérativement avant le 20 juin 2025.**

**D’autre part, les experts seront nommés et une semaine de visite cible, entre début septembre et octobre 2024, seront imposés dès le printemps aux établissement évalués.**

Le calendrier que nous visons est :

* l’autoévaluation complète au niveau de chaque CMI est finalisée par le(s) responsable(s) du CMI pour mi-juin, examinée par l’inter-CMI (s’il existe) puis transmise au réseau FIGURE pour le 20 juin 2025.
* l’élaboration du plan d’action est engagée parallèlement à l’autoévaluation pour chaque CMI. Ce plan d’action peut être élaboré au niveau de l’ensemble des CMI.
* une fois transmis au réseau FIGURE, le dossier est analysé par des experts externes, qui évaluent la qualité de l’autoévaluation ainsi que la pertinence et la faisabilité du plan d’action. Ils rédigent un pré-rapport avant la visite sur site, qui sera donc organisée juste après la rentrée 2025 et au cours de laquelle les experts externes viennent rencontrer les différents acteurs et examiner avec eux le contenu du projet, ses éventuelles évolutions par rapport au projet précédent, et surtout la qualité du diagnostic formulé au cours de l’autoévaluation, ainsi que la portée du plan d’action proposé dans le cadre de la procédure d’assurance qualité.
* les rapports d’évaluation intermédiaires des experts sont ensuite transmis à l’établissement dans une délai de 3 semaines à l’issue de la visite et un droit de réponse est donné pour permettre la correction d’éventuelles erreurs factuelles (2 semaine pour répondre).
* Le comité d’accréditation se réunit début décembre pour prendre les décisions relatives à la ré-accréditation avant la phase finale de paramétrage de Parcoursup.

***Le comité d’accréditation délivre alors des avis positifs, négatifs ou intermédiaire (1 an pour répondre aux recommandations nécessaires + 4ans) en vue d’une nouvelle accréditation. Il communique les résultats aux établissements concernés et au bureau du réseau FIGURE.***

***Les établissements évalués peuvent user d’un droit de recours dans les 2 mois suivant la réception de l’avis du comité d’accréditation.***